

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-283

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCHINA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2021-283

**Parcs de stationnement - Mises en affectation à la Régie METPARK - Parc de
stationnement des Grands Hommes - Décision - Autorisation**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération concordantes du Conseil municipal de Bordeaux en date du 15 juillet 2015 et du Conseil de la Métropole en date du 25 septembre 2015, telles que modifiées respectivement par le Conseil municipal de Bordeaux du 6 mars 2017 et le Conseil de Bordeaux Métropole du 17 mars 2017, le parc de stationnement des Grands Hommes ainsi que le contrat de concession le concernant ont été transférés à Bordeaux Métropole.

Par délibération n°2021/174 du Conseil de Bordeaux Métropole du 18 mars 2021, il a été approuvé le principe d'une remise en régie du parc des Grands Hommes, situé sur la commune de Bordeaux à l'échéance du contrat de concession, soit à compter du 14 juin 2021.

Conformément à cette délibération et à l'article 1-1 des statuts de la régie METPARK qui stipulent qu'elle « assure la mission d'exploitation de parcs de stationnement publics de Bordeaux Métropole à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public », il convient d'établir la remise en gestion de ce parc par voie de mise en affectation à la régie METPARK.

Afin de permettre à la régie d'exploiter le parc des Grands Hommes avec une continuité de service public, il convient d'opérer la mise en affectation de cet ouvrage et de ses installations et équipements à compter de la date d'échéance du contrat de concession.

La régie METPARK disposera ainsi, à compter du 14 juin 2021 – 0h00, des droits et obligations du propriétaire sur ce parc. A compter de cette date, elle sera responsable en conséquence, et notamment :

- De l'exploitation et de l'entretien du parc ;
- Des travaux de gros entretien et renouvellement ;
- De tout nouvel investissement nécessaire à la bonne exploitation de ce parc en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- De tout contentieux lié à son exploitation ou attaché à l'ouvrage et ses installations ;
- D'assurer l'ouvrage par police responsabilité civile et dommage aux biens ;
- Des taxes et impôts de toute nature, attachés au parc ou à son exploitation ; le cas échéant par refacturation de Bordeaux Métropole ;

- Des charges et représentations de toutes natures afférentes au parc, dont celles liées à l'ensemble immobilier dont est partie le parc et administré par l'association syndicale libre du Marché des Grands Hommes.

Cette mise en affectation sera comptablement constatée, suivant finalisation des opérations de transfert des immobilisations correspondantes par le concessionnaire sortant dans les comptes de la Métropole à leur valeur nette comptable au 13/06/2021, par remise de ces mêmes immobilisations à la valeur inscrite au patrimoine de la Métropole.

Un état des biens au 31/12/2020 figure en annexe de la présente délibération. La valeur nette comptable des immobilisations s'établit au 13/06/2021 à 0 euros, car les biens de la concession (biens de retour) doivent faire retour gratuit dans le patrimoine de la métropole.

La valeur des immobilisations correspondantes est cependant susceptible d'ajustement, compte tenu notamment de la faculté de reprise des biens de reprise, suivant les pièces définitives à transmettre lors de la remise du parc par le concessionnaire sortant. C'est la valeur des immobilisations ajustée et constatée au 13/06/2021 qui vaudra valeur définitive.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57 mise à jour au premier janvier 2021, cette mise en affectation de biens se traduira par des opérations d'ordre non budgétaires passées directement par le comptable sur procès-verbal de remise des biens correspondants à la Régie et ne nécessite donc pas d'ouverture de crédits.

Par ailleurs, comme le bien mis en affectation à METPARK relève du domaine public de la Métropole, et en application de l'article L.2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques, il sera pris en compte dans le cadre de la mise en place d'une redevance soumise à votre validation par délibération ultérieure.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2021/174 du conseil de Bordeaux Métropole arrêtant le principe d'une remise en régie du parc de Grands Hommes auprès de la régie METPARK,

VU la délibération n°2004/0225 du conseil de la communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, portant création de la régie PARCUB, devenue METPARK,

VU les statuts de la régie METPARK, et notamment leur article 1-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la régie à autonomie financière et personnalité morale METPARK, anciennement dénommée PARCUB Bordeaux Métropole, a notamment pour objet l'exploitation de parcs de stationnement de Bordeaux Métropole ne faisant pas l'objet d'une délégation de service public,

CONSIDERANT QUE la délibération n°2021/174 a arrêté le principe d'une remise en régie du parc des Grands Hommes à l'échéance du contrat de concession, soit le 14 juin 2021,

CONSIDERANT QUE il convient de définir la remise en gestion de ce parc par voie de mise en affectation,

CONSIDERANT QUE la mise en affectation permet à la régie METPARK de disposer des droits et obligations du propriétaire sur les biens concernés,

DECIDE

Article 1 : de mettre en affectation auprès de la régie METPARK le parc de stationnement des Grands Hommes et les biens meubles qui y sont rattachés, situé Place des Grands Hommes à Bordeaux, lui permettant de disposer des droits et obligations du propriétaire à compter du 14/06/2021.

Article 2 : de constater comptablement cette mise en affectation par remise des immobilisations correspondantes à la valeur inscrite au patrimoine de la métropole, soit à leur valeur nette comptable au 13/06/2021.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer tout acte ou à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021 PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Président, Monsieur Alain ANZIANI
--	--